



SYNDICAT DU
Bassin du Serein



GDS
Côte-d'Or

Assemblée Générale Ordinaire



© Maxppp

Vendredi 31 mars 2023 - 09h45
SOMBERNON (21)

Syndicat du Bassin du Serein
Mairie
9, Grande rue
21320 MONT-SAINT-JEAN
Tél. : 03 80 64 35 15
contact@bassin-serein.fr
www.bassin-serein.fr



Le Syndicat du Bassin du Serein

Avant 2014 :

- **2 syndicats :**

Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée du Serein (SIAVS) dans l'Yonne depuis 1966

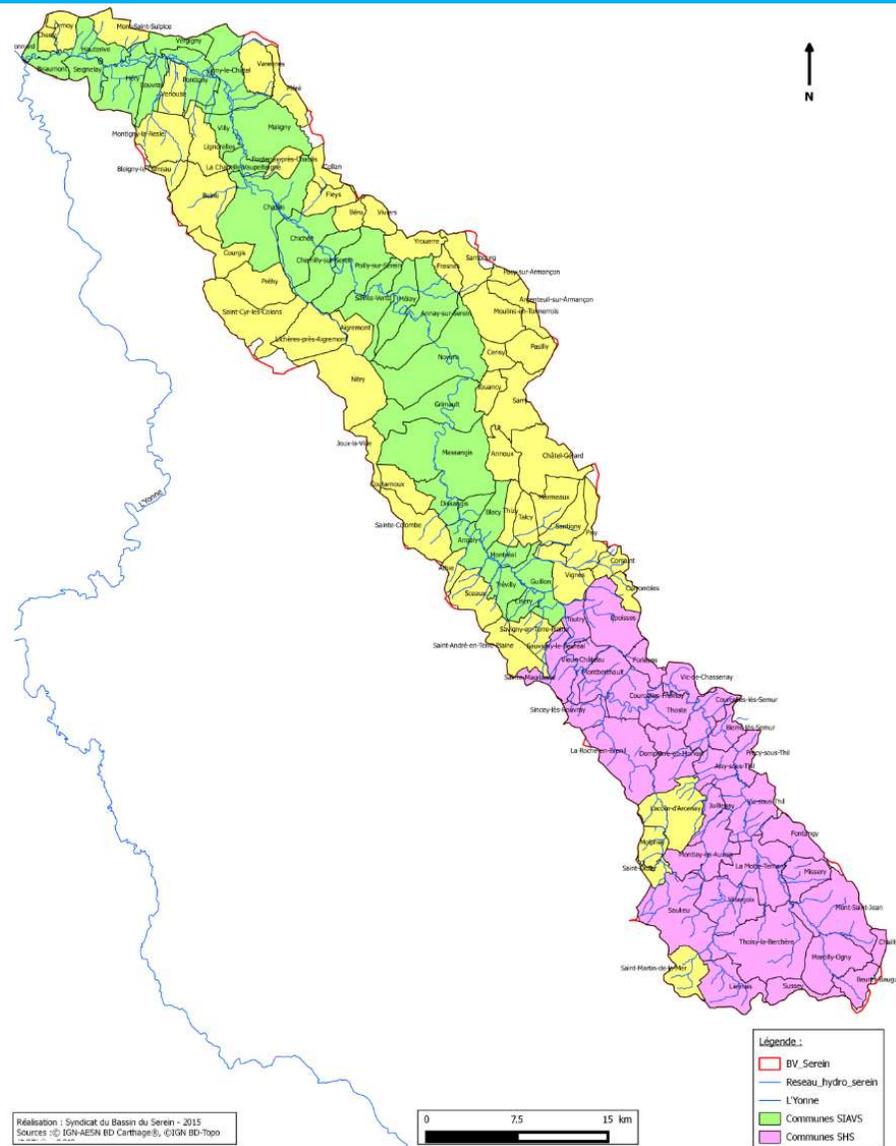
Syndicat Intercommunal d'Hydraulique du Haut Serein (SHS) dans la Côte-d'Or depuis 1985

Inondations des 3 et 5 mai 2013 à l'Isle sur Serein, Chablis
(secteur de l'Yonne)

Réflexions à l'initiative du sous-Préfet d'Avallon (M. Chappa) en concertation avec le sous-Préfet de Côte d'Or (M. Huisman) ;

1^{er} avril 2014 :

- Création du SBS à l'échelle du bassin versant (115 communes)

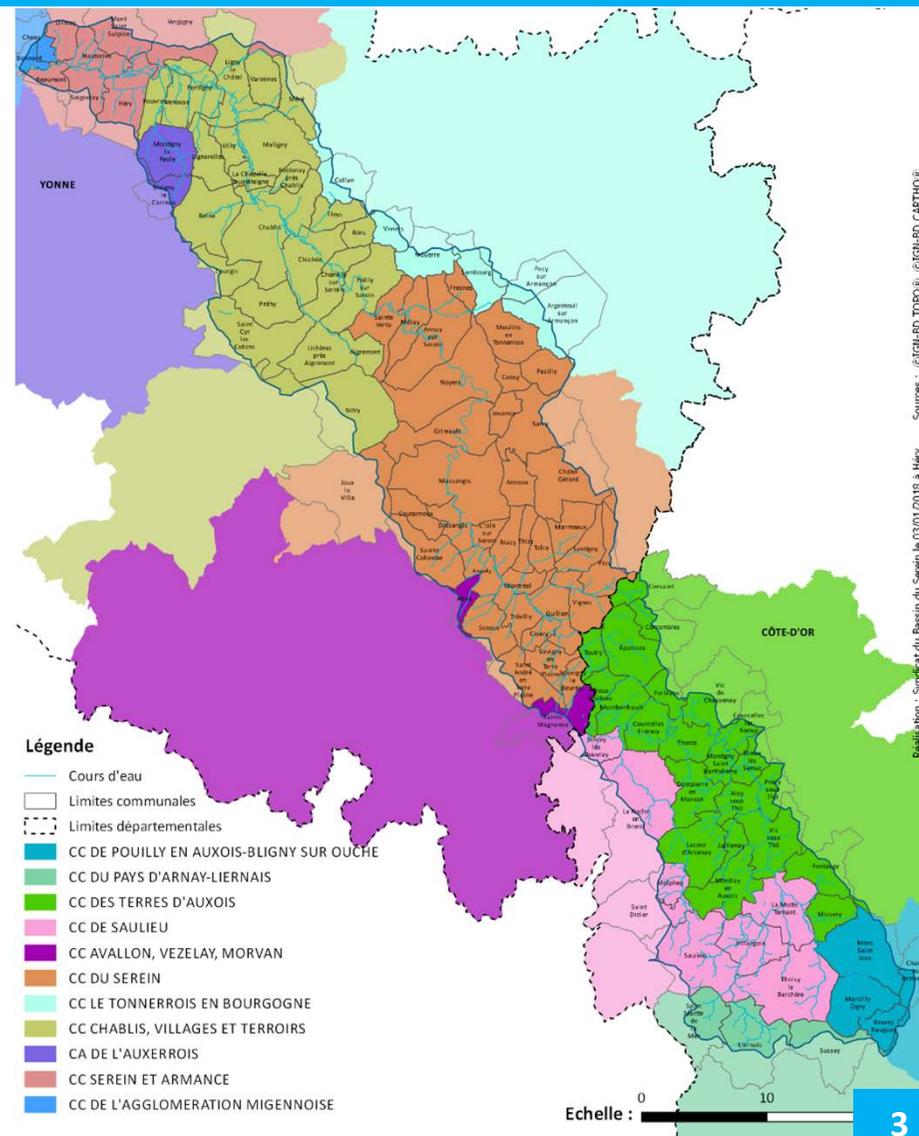




Le Syndicat du Bassin du Serein

Caractéristiques :

- **2 départements** (Côte d'Or et Yonne)
- **111 communes** (37 en Côte-d'Or, 74 dans l'Yonne)
- **11 EPCI-FP** (10 CC, 1 CA) adhérents pour la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- **Compétence GEMAPI (I de l'article L.211-7 du CE) :**
 - 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
 - 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
 - 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
 - 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.





Le Syndicat du Bassin du Serein

Caractéristiques :

- **Objet** : le SBS a pour objet en lieu et place de ses membres, d'assurer les missions de coordination, d'animation, d'études et de travaux pour **une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques, et la prévention des inondations** sur le bassin versant du Serein.
- **Objectif** : Améliorer la qualité des eaux pour atteindre le bon état écologique des eaux, objectif clé de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) de 2000.

Le SBS n'est pas propriétaire de biens (terrains, cours d'eau...) ;

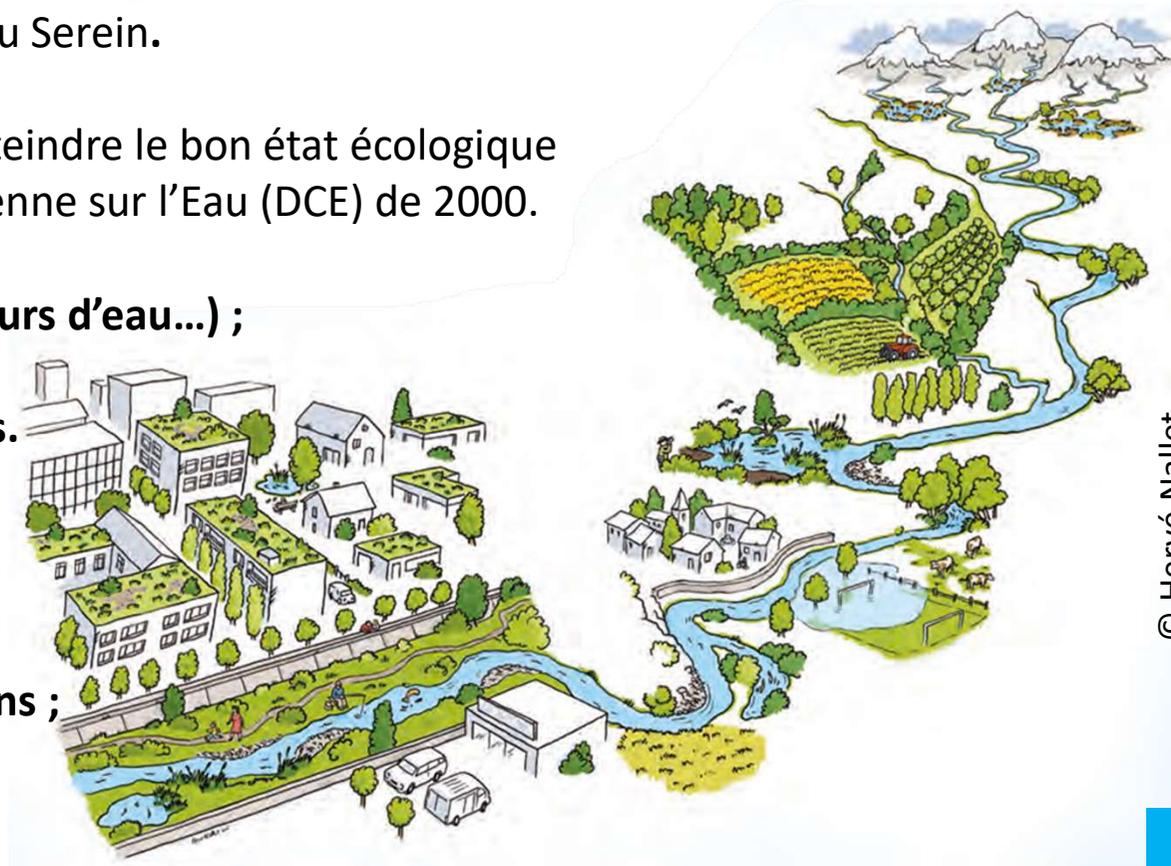
Le SBS a un objectif de moyens et non de résultats.

Parmi les moyens mis en œuvre :

Contrat Territorial Eau et Climat ;

Programme d'actions et Prévention des Inondations ;

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau.

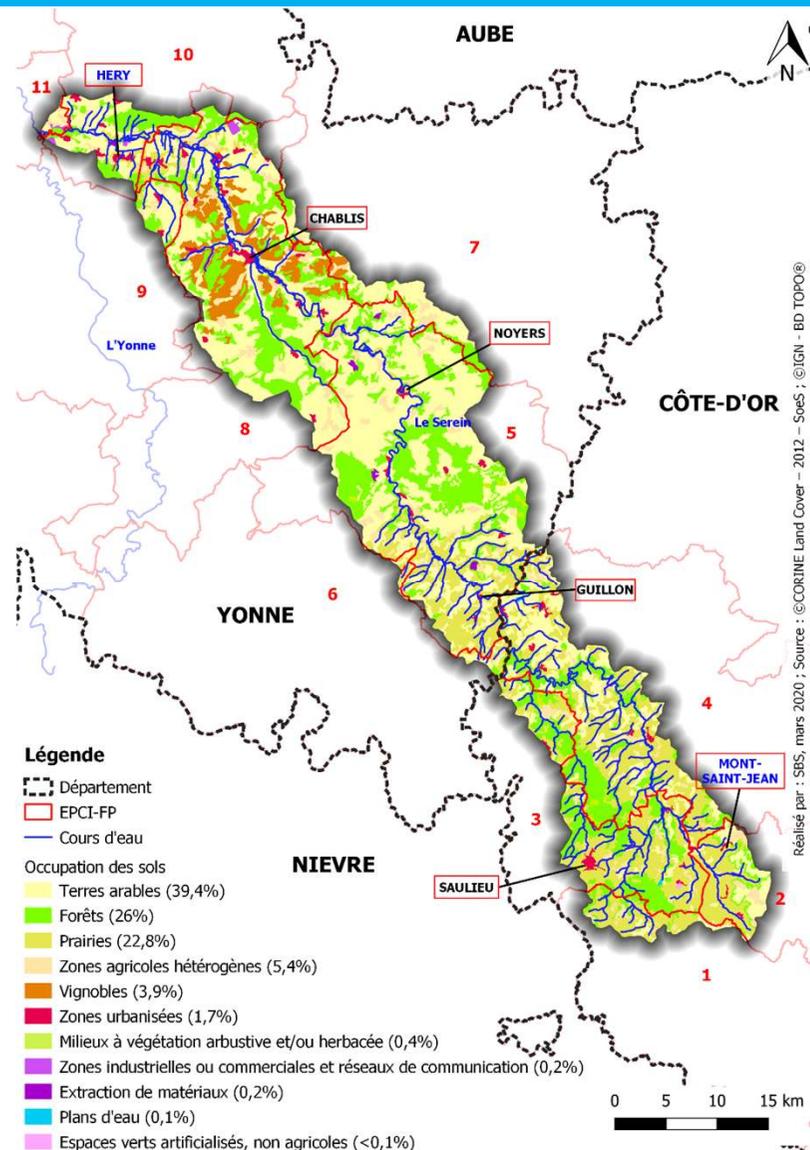




Le bassin versant du Serein

Caractéristiques :

- **Superficie** : 1 350 km²
- **Linéaire de cours d'eau** : ≈ 900 km (180 km Serein)
- **29 528 hab. soit 22 hab./km²**
(127 hab./km² moyenne en France)
- **Occupation du sol (Corine Land Cover) :**
 - 39 % de terres arables
 - 26 % de forêts
 - 23 % de prairies
 - 4 % de vignes
 - 1,7% de zones urbanisées
- **Les enjeux du bassin versant :**
 - Prévention des inondations ;
 - Réduction des pollutions diffuses et ponctuelles ;
 - Reconquête de la fonctionnalité des milieux.





Etat et objectif des masses d'eau vis-à-vis de la DCE

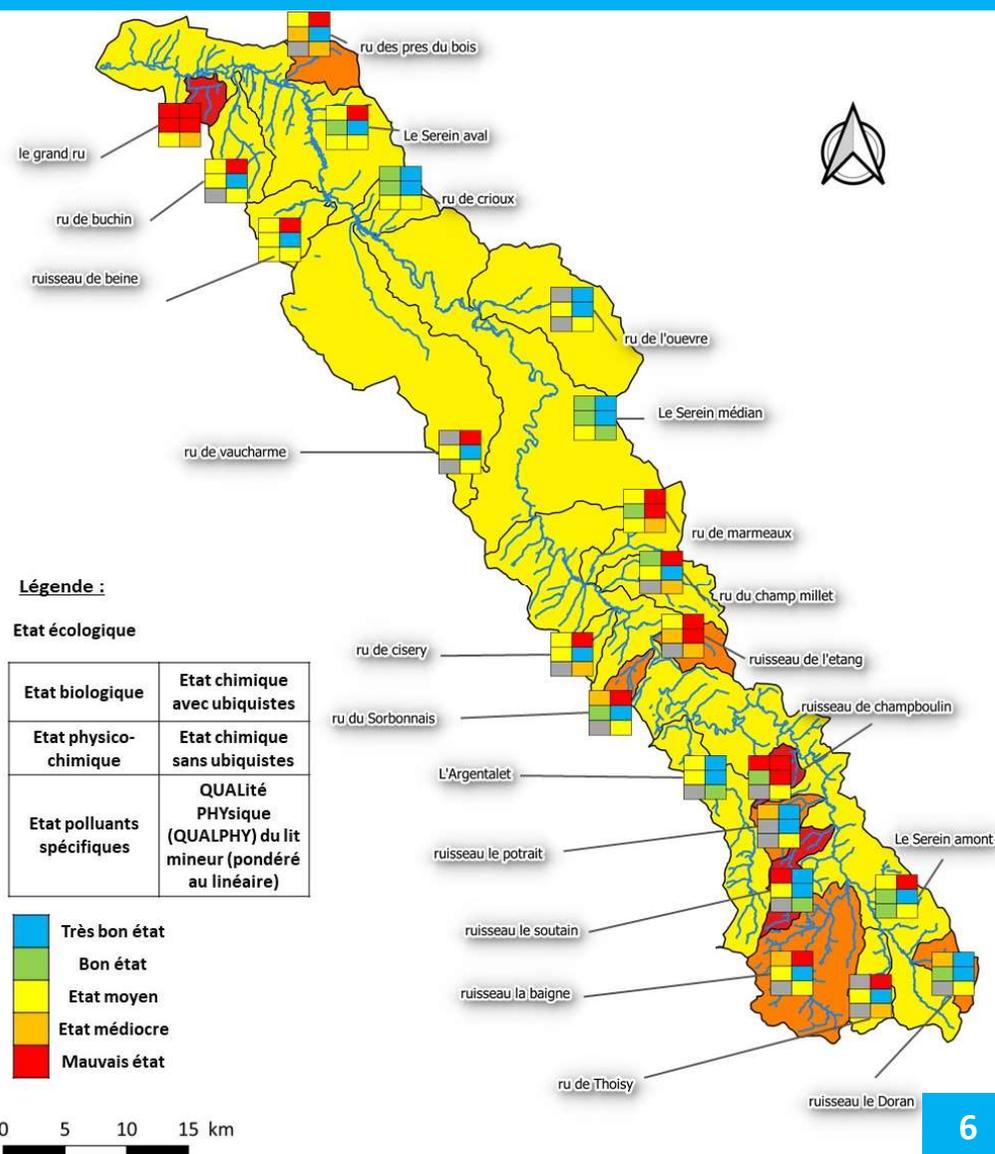
Bassin versant du Serein :

- 22 masses d'eau superficielles (cours d'eau).

Aucune masse d'eau en bon état suite à l'état des lieux de 2019 réalisé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN*).

*L'AESN est un établissement public de l'État, placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère en charge de l'écologie et le ministère en charge des finances.

L'AESN met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques dans un contexte de changement climatique et de préservation de la biodiversité.





Etat et objectif des masses d'eau vis-à-vis de la DCE



Les chiffres clés de l'état des lieux / diagnostic



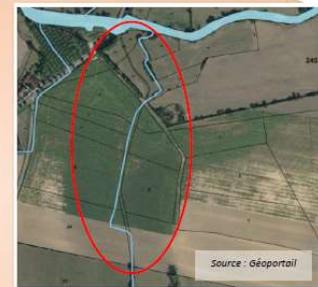
685 ouvrages hydrauliques



846 obstacles naturels



+ de 200 km de cours d'eau « rectilignes »



+ de 30 km de cours d'eau « busés » :

Continuité écologique

Le bassin versant du Serein :

- 1 350 km² (soit 135 000 ha)
- 900 km de cours d'eau (CE)

Hydromorphologie

Erosion-ruissellement :
473 km² soit 35% de surface du BV classés en aléa potentiel d'érosion des sols « **Moyen à Très Fort** », dont 176 km² soit 13% du BV classés en « **Fort à Très Fort** »



Gestion et préservation des milieux aquatiques et associés

Absence de ripisylve :
500 km de CE < à 50% de couvert végétal, dont 384 km < à 20%

Espèces inadaptées aux berges :
21 km de berges de résineux ou de peupliers de culture

Drainage agricole (prairies et cultures) :
+ de 350 points de rejet de drains ou de collecteurs de drains ;
+ de 13 000 ha de surfaces drainées



Piétinement des berges :
182 km de berge dont 164 km rives gauche et droite, soit env. 550 km de CE à clôturer





Actions du SBS pour l'atteinte des objectifs des masses d'eau



Actions du SBS vis-à-vis des RAE



Rappel : Le SBS est compétent pour la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

- Les ragondins et rats musqués (Rongeurs Aquatiques Envahissants - RAE) occasionnent de nombreux dégâts :
 - Berges et lits des cours d'eau : érosions de berges, envasements, destructions d'habitats (roselières, etc.) → **dégradation des milieux aquatiques** ;
 - Barrages d'étangs : érosion des barrages → **risque pour la sécurité publique** ;
 - Vecteur de la leptospirose : lieux de baignade, abreuvement → **risque sanitaire**.
- Depuis 2016, le SBS indemnise les captures de RAE :
 - **Captures sur le bassin versant** ;
 - **4 € / queue** (4-5 cm de l'extrémité) ;
 - 1 collecte par an (Précy-sous-Thil) ;
 - Convention + RIB + état nominatif + lieu de capture.

PROGRAMME DE REGULATION DES POPULATIONS DE RAGONDINS ET DE RATS MUSQUES 2018
STIC 2018
BASSIN VERSANT DU SERREIN
IDENTIFIANT BENEVOLE - à compléter

Commune : Prény-sous-Thil
Code Postal : 51110
Village : Prény-sous-Thil

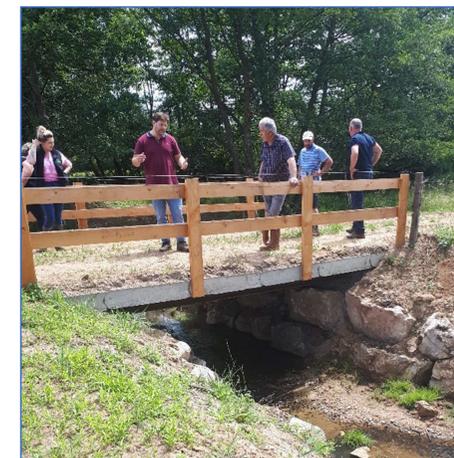
Mois	Nombre de rats musqués		Nombre de ragondins		Lieu de capture	Date de capture
	Relevés	Prélevés	Relevés	Prélevés		
Janvier						
Février						
Mars						
Avril						
Mai						
Juin						
Juillet						
Août						
Septembre						
Octobre						
Novembre						
Décembre						
TOTAL						

Remarques (évolution générale des populations) :
Si la capture des RAE est constatée, veuillez indiquer la date et le lieu de capture.



Actions du SBS vis-à-vis de la restauration des cours d'eau

- **Aménagement de solutions d'abreuvement et franchissements agricoles + réalisation de travaux de restauration des cours d'eau, mises en défens des berges de cours d'eau :**
 - 7 projets conventionnés avec 7 exploitants ;
 - Budget 2023 : 90 000,00 € TTC ;
 - Financement : 80% AESN + 20 % SBS





SYNDICAT DU
Bassin du Serein

Merci pour votre attention



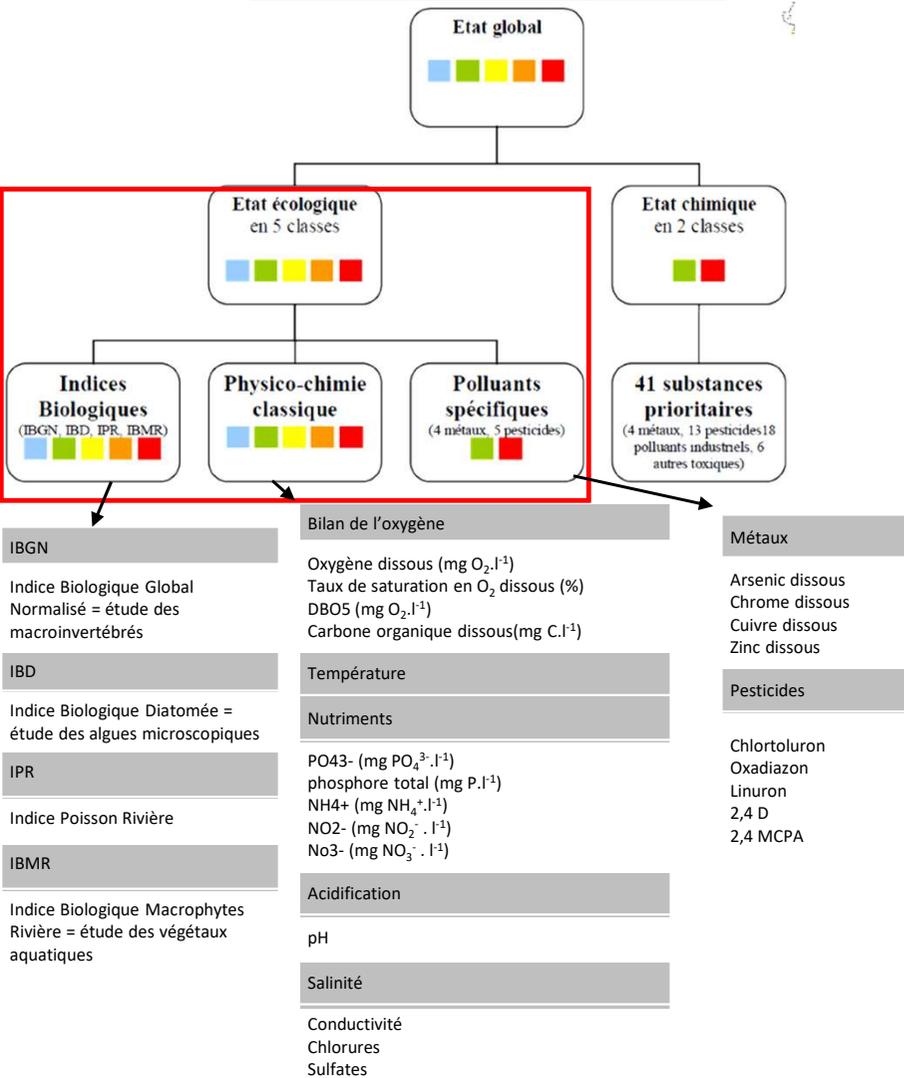
Syndicat du Bassin du Serein
Mairie
9, Grande rue
21320 MONT-SAINT-JEAN
Tél. : 03 80 64 35 15
contact@bassin-serein.fr
www.bassin-serein.fr

www.bassin-serein.fr



Evaluation de la qualité des cours d'eau

Evaluation de la qualité :



Objectif de la Directive Cadre Européenne (2000) :
Atteindre le bon état écologique des eaux en 2015